

COMMUNE DE LABERGEMENT-LES- SEURRE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 18 décembre 2014 à 20h00 à la mairie sous la présidence de M Jean-Pierre Fleury, Maire.

Etaient présents :

Mesdames BIDAULT Marie-Françoise, DEMETTRE Jeannine, Messieurs FLEURY Jean-Pierre, POULET Daniel, JEANNIARD Pascal, CAMPOS Laurent, HERCHUEL Christophe, JARDON Stéphane, LE VACON Maurice, PACAUT Christian, POULET Robert, THOMAS Ludovic.

Procuration : ROUSSINE Evelyne à FLEURY Jean-Pierre

Excusés : DUFOUR Joëlle, BARISSET André.

Secrétaire de séance : Pascal JEANNIARD

En ouverture de séance, le Maire demande aux conseillers si le procès-verbal de la précédente réunion appelle de leur part des remarques ou oppositions.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 27 novembre 2014 est adopté à l'unanimité.

I) Rénovation de la salle des fêtes

Le conseil municipal décide d'entamer une réflexion sur une rénovation globale de la salle des fêtes qui commence à perdre de son attrait.

L'utilisation quotidienne de la salle amène à prendre en compte de nombreux paramètres : la mise à disposition pour le périscolaire de la grande salle en bas et de la cuisine pour la restauration de midi, oblige une manipulation journalière des tables avec toutes les conséquences qui en découlent (risques de chocs contre les murs, usure prématurée du matériel ...), l'utilisation de la salle par les écoles, notamment pour les activités sportives entraîne également des risques de chocs contre les murs, les locations diverses...

Le conseil municipal souhaite donc repenser l'aménagement afin que tous les utilisateurs puissent cohabiter dans le respect des lieux. Diverses pistes de réflexions sont lancées, comme la construction d'une petite extension permettant de l'implantation de la chambre froide et le stockage des tables et chaises, libérant ainsi la petite salle jouxtant la cuisine pour la restauration scolaire.

Le projet sera étudié durant l'année 2015.

Afin de continuer à assurer une location de qualité en ce qui concerne la vaisselle, un budget de 1 000 € est voté pour le renouvellement de plusieurs pièces et l'achat éventuel d'un percolateur.

II) Rapports des commissions :

Forêt :

Le tirage des lots a eu lieu en présence du garde qui a rappelé les règles de sécurité aux affouagistes.

Des houppiers de chênes sont disponibles parcelle 2B au prix de 6€. Inscription aux heures des repas auprès de Monsieur Daniel POULET : 03.80.21.00.44

Voirie :

Le dossier de demande de subvention pour les travaux de goudronnage précédemment voté est en cours de traitement par le Conseil général.

Le Conseil municipal accepte la demande de busage de l'EARL Viellard pour accéder à sa parcelle sise au lieu-dit « aige herbé ».

Pour faire suite à la demande de Monsieur STEPHAN à la recherche d'un terrain pour implanter son activité professionnelle, le Conseil municipal décide de lui vendre la parcelle donnant sur la route de Beaune cadastrée section ZS n°57 A d'une surface de 71 ares 12 moyennant la somme de 3 000 €.

Urbanisme : Au 1er juillet 2015, les communes compétentes en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme (dotées d'un POS ou d'un PLU) et qui appartiennent à une intercommunalité de plus de 10 000 habitants ne pourront plus bénéficier de la mise à disposition gratuite des services de l'État. Afin que la commune puisse rester autonome dans la gestion des dossiers, la Secrétaire de Mairie suivra la formation d'une quinzaine de jours répartis sur l'année 2015 et dispensée par le CNFPT.

Commission animation :

Les colis de fin d'année ont été distribués dans la convivialité aux anciens du village.

Le Noël des enfants s'est déroulé le 12 décembre, le conseil municipal tient à remercier le Père Noël de sa présence.

La traditionnelle cérémonie des vœux aura lieu le dimanche 11 janvier à 11 heures à la salle des fêtes.

III) Affaires et questions diverses :

Contrat d'assurance groupe : Le conseil municipal décide d'adhérer au contrat d'assurance groupe proposé par le centre de gestion de la fonction publique garantissant les risques financiers encourus par la commune à l'égard du personnel en cas de maladie ou accident de service. Les taux de cotisations retenus sont de 6,50 % du traitement indiciaire brut pour les agents titulaires et 1,20 % pour les agents non titulaires, ce qui équivaut environ à la somme de 3 570 € par an.

Ordures ménagères : A compter de janvier 2015, les 12 levées facturées obligatoirement seront comptabilisées annuellement, c'est-à-dire que chacun pourra décider de la fréquence de ses levées sans tenir compte du mois en cours. Attention, au-delà du forfait minimum de 12 levées, vous serez facturé en plus en fonction de la taille de votre bac.

La communauté de communes refuse d'accéder à la demande du Maire de Labergement de porter le nombre de levée annuelle à 18.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 29 janvier 2015.

Informations diverses

Inscription sur les listes électorales : Vous avez jusqu'au dernier jour ouvrable de décembre pour vous inscrire sur les listes électorales. La mairie n'étant pas ouverte le mercredi, une permanence électorale est proposée **le mercredi 31 décembre 2014 de 10h à 12h**.

Vœux du Maire Toute la population est invitée le dimanche 11 janvier à 11 heures à la salle des fêtes.

Défibrillateur : Tous les habitants sont invité à assister à une démonstration de l'utilisation du défibrillateur semi-automatique installé sur le bâtiment de la mairie, organisée par les pompiers le **dimanche 15 février de 10h à 12h** à la salle des fêtes. Venez nombreux pour vous familiarisez avec cet appareil et ne pas être pris au dépourvu en cas de besoin.

Assemblée générale de l'amicale des cafards : vendredi **9 janvier** à 20 heures à la salle des fêtes.

Un nouvel artisan s'est installé sur la commune : **Campélec Est** spécialiste en électricité générale et industrielle : 07.71.23.08.74

Mairie : nouvelle adresse mail : mairielabergementlesseurre@orange.fr

A compter du 5 janvier prochain et afin de faciliter vos démarches administratives (inscription sur les listes électorales, recensement citoyen), la commune sera raccordée à « monservicepublic.fr ».